

# ASSEMBLEE DE CORSE

## DELIBERATION N° 03/258 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA PASSATION D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 12.2002 ATTRIBUE A LA SNC SCAE POUR LES EQUIPEMENTS DE SIGNALISATION DU TUNNEL DE BASTIA SUR LA ROUTE NATIONALE 193 (LOT 1 : SIGNALISATION DYNAMIQUE)

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2003

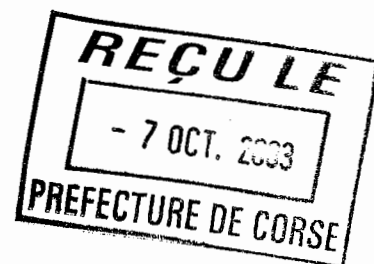
L'An deux mille trois, et le vingt-cinq septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALLEGRI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANTONA Joseph, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, CICCADA Vincent, CROCE Laurent, FELICIAGGI Robert, FERRANDI Jules-Laurent, FRANCESCHI Henri, GALLETTI François, GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, JALPI Jean, LANFRANCHI Mireille, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MURACCIOLI Martin, PERETTI Philippe, PIETRI Don Pierre, RIOLACCI François-Xavier, ROSSI José, SANTINI Ange, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TOMA Jean-Toussaint, VERSINI Sauveur

### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel  
M. CASTA Pierre-Jean à M. FRANCESCHI Henri  
M. COLONNA Jean-Charles à M. JALPI Jean  
M. GERONIMI Jean-Valère à M. CICCADA Vincent  
M. LUCIANI Paul-Antoine à M. RIOLACCI François-Xavier  
M. LUCIANI Toussaint à M. TOMA Jean-Toussaint  
M. PIERI Pierre-Timothée à Mme GRISONI Marie-Thérèse  
M. RUAULT Paul à M. ANTONA Joseph



### ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALESSANDRINI Alexandre, CECCALDI Pierre-Philippe, CIABRINI Jean-Marc, FILIPPI César, MOTRONI Jean, MOZZICONACCI Madeleine, PATRIARCHE Paul, QUASTANA Paul, RICCI Dominique, ROMITI Gérard, SIMEONI Marcel, SISCO Henri, TALAMONI Jean-Guy, VINCIGUERRA Marie-Jean.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2001.210 du 7 mars 2001 portant Code des Marchés Publics complété par l'Instruction pour l'application du nouveau Code des Marchés Publics,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'avenant n° 1 au marché n° 12.2002 attribué à la SNC SCAE pour les équipements de signalisation du tunnel de Bastia sur la Route Nationale 193 (Lot 1 : signalisation dynamique).

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

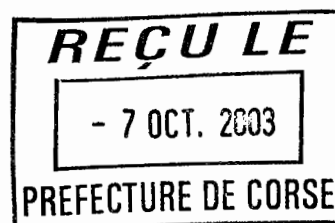
AJACCIO, le 25 septembre 2003

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

  
**Serge TOMI**

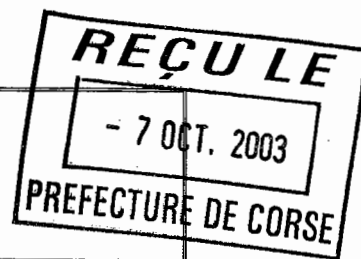
  
José ROSSI



**ANNEXE**

**REÇU LE**  
- 7 OCT. 2003  
**PREFECTURE DE CORSE**

**RAPPORT DU PRESIDENT  
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**



**OBJET : Avenant N° 1 au marché n° 12-2002 attribué à l'entreprise SNC S.C.A.E. pour les équipements de signalisation dynamique du tunnel de Bastia sur la Route Nationale 193 - Commune de Bastia.**

Les équipements de signalisation dynamique du tunnel du vieux port sur la Route Nationale 193 à BASTIA, lot N°1, marché N° 12-2002 a fait l'objet d'un marché avec l'entreprise SNC S.C.A.E. approuvé le 14 juin 2002 pour un montant de 175 174,87 Euros H.T..

Le marché a pour objet la mise en place d'une signalisation dynamique nécessaire en cas de fermeture à la circulation du tunnel de Bastia. Notamment par la pose de panneaux à prisme et à fibres optiques.

**1) OBJET DU RAPPORT :**

Le présent rapport a pour objet de présenter le projet d'avenant N° 1 au marché passé avec l'entreprise S.N.C. S.C.A.E. visé ci-dessus à l'approbation de l'Assemblée de Corse.

**2) OBJET DE L'AVENANT :**

L'avenant a pour objet de créer onze prix nouveaux et d'augmenter la masse des travaux.

**3) JUSTIFICATION DE L'AVENANT :**

La raison essentielle de cet avenant réside en une modification en cours des voies communales et nationales.

En effet, de récentes études de circulation réalisées par la CTC en collaboration avec la ville de Bastia on démontrées l'intérêt de supprimer le tourne à gauche à la sortie nord du tunnel qui permet de rejoindre le quai des Martyrs. Ainsi en début d'année, la ville a validé le projet de création d'un mini giratoire excentré par rapport à la RN 193 à cet endroit.

Ces modifications, non prévues au moment de l'élaboration du dossier de consultation de l'entreprise, entraînent des changements dans la signalisation du tunnel.

Par ailleurs, l'avancée des techniques dans ce domaine nous incite à mettre en place un panneau à message variable préenregistré. Dissocier cet élément du marché entraînerait un surcoût sur le matériel de transmission radio.

Enfin, les avancées du dossier de sécurité du tunnel nous amènent à améliorer la signalisation des itinéraires de délestage en cas de fermeture du tunnel. Ces modifications entraînent l'ajout de trois panneaux prismes supplémentaires. De par l'importance de ce dossier de sécurité et afin de respecter la cohérence du plan de signalisation, il est souhaitable de réaliser cet ensemble dans le cadre de ce marché.

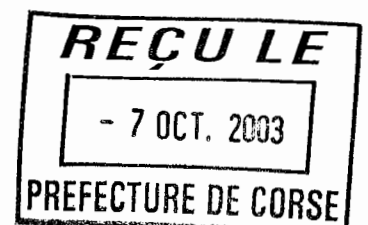
En contre partie, la mise en œuvre des panneaux à prisme prévus au niveau du giratoire Noguès fera l'objet d'une nouvelle consultation. Ils sont donc écartés de ce marché.

L'essentiel du marché correspond à la mise en œuvre de dix panneaux à prismes, on peut raisonnablement penser que la modification de la taille et du motif de ces panneaux, l'ajout d'un panneau à prisme et d'un à message variable ne représente pas un bouleversement de l'économie du marché.

En outre l'objet du marché est inchangé : la signalisation dynamique du tunnel de Bastia.

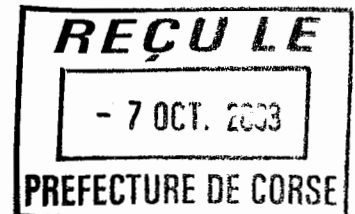
Ainsi, il est proposé d'augmenter le montant du marché de 3 341,01 Euros H.T. qui se décomposent comme suit :

N° des Prix	Désignation des ouvrages	Montant (€)	Montant (€)
			12 770,00
12040	Ce prix rémunère la fourniture, la pose et la mise en service du panneau PP3 , y compris brides de fixations, coffret de commande (*) et toute sujétions.	-10 390,93	
12050	Ce prix rémunère la fourniture, la pose et la mise en service du panneau PFO1 , y compris brides de fixations, coffret de commande (*) et toute sujétions. Ce panneau sera piloté par le système de détection des véhicules hors gabarit (Lot N°3)	-6 526,34	
			11 050,00
			1 250,00
12060	Ce prix rémunère la fourniture, la pose et la mise en service du panneau PP4 , y compris brides de fixations, coffret de commande (*) et toutes sujétions.	-10 793,39	
12070	Ce prix rémunère la fourniture, la pose et la mise en service du panneau PFO2 , y compris brides de fixations, coffret de commande (*) et toutes sujétions. Ce panneau sera piloté par le système de détection des véhicules hors gabarit (Lot N°3)	-6 787,03	
			11 050,00
			1 250,00



12080	Ce prix rémunère la fourniture, la pose et la mise en service du panneau PP5 , y compris fourniture et tirage du câble d'alimentation depuis le coffret S2000 EDF, brides de fixation, coffret de commande, système de transmission par automate programmable	-14 965,92	
			10 450,00
			10 450,00
			527,00
			10 450,00
			10 950,00
<b>13000</b>	<b>Portique hors gabarit</b>		
13010	Ce prix rémunère la fourniture, la pose d'un portique hors gabarit (portique Nord) tel que défini dans le CCTP Le système d'ancrage sera fourni au Maître d'œuvre qui le remettra au titulaire du lot N°4	-11 720,28	
14010	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture, pose, raccordement à l'API Nogues et mise en service d'un PMV à deux messages, pilotés par contacts secs libres de potentiel "Autres Directions" et "Tunnel Fermé", à implanter sur les potences de gabarit, tel que	-24 426,90	
14020	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture, pose, raccordement à l'API Nogues et mise en service d'une lanterne 3 feux diamètre 300mm à monter sur le fût des potences, tel que défini au CCTP.	-7 073,62	

<b>Sous total</b>	<b>-92 684,41</b>	<b>96 025,42</b>
<b>Montant H.T. de l'avenant N°1</b>		<b>3 341,01</b>
<b>Montant Marché initial euros H.T.</b>	<b>175 174,87</b>	
<b>Montant Marché initial euros T.T.C.</b>	<b>189 188,86</b>	
<b>Montant Marché suite avenant N°1 euros H.T.</b>	<b>178 515,88</b>	
<b>Montant Marché suite avenant N°1 euros T.T.C.</b>	<b>192 797,15</b>	
<b>Pourcentage de l'avenant N° 1</b>	<b>1,9%</b>	



Et donc de porter le montant du marché à 178 515,88 euros H.T. soit 192 797,15 euros T.T.C., ce qui représente une augmentation de la masse initiale des travaux de 1,9 %.